



2016

CESA - ASPTT Strasbourg - 6 Chemin Long, 67200 Strasbourg

Adresse administrative : CESA 31, Rue Jean Jacques Rousseau 93100 Montreuil

06 23 54 45 16 - contact.strasbourg@lecesa.com - lecesa.com

CONTRAT D'INSCRIPTION PREFORMATION AUX METIERS DU SPORT

NOM :

N° et Rue

TEL :

Date de naissance :

PRENOM :

CODE POSTAL et VILLE :

Lieu de naissance :

Email :

DIPLOMES OU TITRES :

DERNIER EMPLOI :

Métier envisagé :

(Cochez les cases correspondantes à votre choix en précisant votre formule)

Se pré-former pour devenir ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Préformation aux métiers du sport

TARIFS (en vigueur actuellement)

Financement Individuel :

- **Frais d'inscription et de formation : 2400 € nets**
4 chèques de 600 € à l'ordre de « CESA », à joindre au contrat pour valider l'inscription
- **1 chèque par mois selon d'échéancier suivant :**
30/06/2016 -30/07/2016 -30/08/2016 -30/09/2016

Prise en charge (emplois d'avenir, contrat de professionnalisation, CIF, DIF, club, ville...)

Document validant la prise en charge à joindre au contrat pour valider l'inscription
Tarif « prise en charge » : 3600 €

DATES DE FORMATION : du 07 juin au 24 novembre 2016

Fait à : _____ Le : _____ Signature (précédé de "Lu et Approuvé")

Par la signature de ce contrat, le stagiaire s'engage à respecter les termes du contrat annexé ou au verso

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables

Ce contrat fait office de facture.

TERMES DU CONTRAT D'INSCRIPTION

Article I

Sous peine de nullité le contrat n'est entériné qu'au terme d'un délai de 10 jours francs après sa signature.

Article II

Toute résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. Des frais de constitution de dossier seront retenus, d'un montant de 30% du tarif en cas de résiliation dans les 10 jours suivant le début de la formation. L'entrée en formation avec l'accès à la plateforme internet de formation à distance étant à tout moment de l'année, la date retenue est la date de signature du contrat. Ainsi, passés 10 jours après cette date, le candidat ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni restitution de caution.

Article III

La préformation Fitness et Musculation se déroulera à L'ASPTT de Strasbourg - 6 Chemin Long, 67200 Strasbourg.

Elle prépare à toutes les Exigences Préalables, que ce soit à l'organisme de formation **CESA**, ou dans un autre organisme habilité le cas échéant.

Les cours se dérouleront les lundis et vendredis pour un parcours de formation de 180 heures.

Les diplômés, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous : Romuald MALFERMO (Master II STAPS Préparation Physique), Ophélie ABT (BPJEPS AGFF), Mickaël WURTZ (BEE ACPC), Emilie LENA (BPJEPS AGFF)

Article IV

Les déménagements, les mutations professionnelles, l'absentéisme (prolongé ou non), l'échec scolaire ou l'exclusion (temporaire ou définitive) ne constituent en aucun cas un motif de remboursement.

Article V

Le **CESA** se réserve le droit de mettre un terme au contrat de formation professionnelle avec un(e) stagiaire si ce dernier ne respecte pas le règlement intérieur de l'organisme de Formation.

Article VI

Le **CESA** se réserve le droit de reporter l'inscription du candidat à une session ultérieure si le nombre d'élèves inscrits est strictement inférieur à 10 candidats. Le candidat sera alors prévenu par voie postale dans les 7 jours précédents sa date d'entrée en préformation.

Article VII

En cas de blessures ou d'impossibilités médicales à suivre une formation financée, le **CESA** procède à son report sans frais sur présentation de justificatifs originaux.